Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2025_0362

Arrêté temporaire de circulation

RUE DU SOUVENIR (D223) (GESTE) et CHEMIN DES MUSSAUDIERES (GESTE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1, R. 417-9 et R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,
VU la demande par laquelle **MAUGES COMMUNAUTE demeurant rue Robert Schuman – BEAUPREAU 49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES représentée par Monsieur Vincent CHARRON pour le compte de ATLASS' demeurant 5 avenue de l'Europe Saint-Germain-sur-Moine 49230 SEVREMOINE représentée par Monsieur Jean Baptiste MOLIN** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux **de création de branchements d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 26/05/2025 au 04/06/2025 RUE DU SOUVENIR (D223) (GESTE) et CHEMIN DES MUSSAUDIERES (GESTE),**

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 26/05/2025 et jusqu'au 04/06/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DU SOUVENIR (D223) (GESTE), CHEMIN DES MUSSAUDIERES (GESTE) (Beaupréau-en-Mauges)

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ATLASS'.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 07 mai 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

MAIRIE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

Pour le maire empêché
Didier SAUVESTRE - 1er adjoint
Beaupréau-en-Mauges

DIFFUSION:
- *ATLASS'*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *MAUGES COMMUNAUTE*
- *Mairie Gesté*

ANNEXES:
PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Date de la demande : 11/04/2025

MAUGES COMMUNAUTE

Date visite : 24/03/2025

N° du dossier : 1241

COMMUNE DÉLÉGUÉE CONCERNÉE : GESTE

Adresse du bâtiment a raccordée : rue du souvenir/ch. Des mussaudières

Adresse des travaux :

Référence cadastrale :

N° PC : 049 023 21 H0306

PFAC : [X] oui [ ] non

Tabouret EU : oui **neuf :** oui **pose de tabouret sur existant :** oui

Tabouret EP : oui **neuf :** oui **pose de tabouret sur existant :** non

OBSERVATION : Pose de tabourets EU et EP et création de branchements (voir descriptif au dos)

	EU	EP	UN.
Long. branchement sous voirie			
Long. branchement sous accotement/trottoir			
Long. Total branchement			
Nature revêtement			
Fe.			
Nature			
Diam.			

Ch. Des mussaudière

Fourniture et pose de 1 tabouret EP et branchement sur le réseau existant **EP 1**
-Diam 200 lg. 3.00 ml

Rue du souvenir

Branchement EP

Pose de 2 tabourets ou regards sur trottoir et branchement sur le réseau existant **EP 2 EP 4**
-Diam. 315 lg 1.00 ml
-Diam 200 lg 1.00 ml

Pose de 1 tabouret sur trottoir et branchement sur le réseau existant **EP 3**
-Diam.160 lg 1.00 ml

Branchement EU

Pose de 2 tabourets EU sur trottoir et branchement sur réseau existant **EU 1**
-Diam 125 lg. 6.60 dont 4.80 de voirie et 1.80 de trottoir empierré

Pose del tabouret EU sur trottoir et branchement sur le réseau existant **EU 2**
-Diam.125 lg.25.00.00 ml dont 7.5 de voire et 17.5 de trottoir empierré

Pose de 1 tabouret EU sur trottoir et le raccordé sur le branchement **EU 3**
-Diam 125 lg. 1.00 ml

Observation :

A voir pour bipasser le 400 EP dans le 1000
Trottoir empierré
Voirie grave (13 cm) et enrobé

400 EP
200 EU
1000 EP
EP 2
EP 3
EP 4
EU 2
EU 3
EU 1
1000 EP
EP 1
0
18
27 m